



Nombre de réunions du Comité régional biodiversité



► Type d'indicateur (DPSIR) : Réponse

► Question clé :

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

► Questions posées par l'observatoire :

Quel est le cadre d'intervention pour la biodiversité sur le territoire ? Comment s'organise la gouvernance à l'échelle régionale pour préserver la biodiversité ?

► Sous-question liée au dispositif de suivi et d'évaluation du SRCE :

En quoi le SRCE facilite l'implication et une meilleure coordination des acteurs sur les continuités écologiques ?

En Bourgogne, le COREB est composé de 99 membres répartis en cinq collèges :

- Collège 1 : Collectivités territoriales et leurs groupements : 30 membres soit 30 % ;
- Collège 2 : Etat et établissements publics : 19 membres soit 19 % ;
- Collège 3 : Organismes socio-professionnels et usagers de la nature : 20 membres soit 20 % ;
- Collège 4 : Associations, organismes et fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et gestionnaires d'espaces naturels : 24 membres soit 24 % ;
- Collège 5 : Scientifiques et les personnes qualifiées : 6 membres soit 6 %.

Le COREB est co-présidé par la présidente du conseil régional et par le préfet de région ou leurs suppléants. Son secrétariat est assuré conjointement par la DREAL et le conseil régional.

Dans le contexte de la réforme territoriale, et en particulier de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) impliquant la fusion des régions, le COREB de l'ex-région Bourgogne et le Comité régional trame verte et bleue de l'ex-région Franche-Comté seront amenés à fusionner dans les mois à venir pour ne constituer qu'une seule entité régionale.

L'indicateur « Nombre de réunions du Comité régional biodiversité » permet de suivre le nombre de réunions de concertation et d'information qu'a tenu le Comité régional biodiversité en Bourgogne en 2015 et donc de suivre et évaluer l'organisation de la gouvernance bourguignonne en matière de biodiversité.

DÉFINITION

Le Comité régional biodiversité (COREB) est l'instance d'information, d'échanges et de consultation de l'Etat et la Région, sur tous les sujets ayant trait aux stratégies en faveur de la biodiversité élaborées à l'échelle régionale et locales. Il est notamment associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il émet également un avis sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet traitant des continuités écologiques identifiées dans le SRCE. Il est en outre informé, avant leur adoption, du contenu des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), en particulier des dispositions retenues pour la mise en place de la trame bleue identifiée dans le SRCE.

RÉSULTATS

Le COREB de Bourgogne a été créé par arrêté préfectoral le 23 août 2012.

Les trois premières réunions ont eu lieu :

► Le 14 septembre 2012, à l'occasion des Assises régionales pour la biodiversité. Ouvertes à l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la thématique de la biodiversité, les Assises avaient pour objectifs :

- d'installer le COREB,
- et de présenter les grandes étapes de la démarche de concertation relative au projet d'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) articulée avec le Schéma régional de cohérence écologique.

► Le 2 décembre 2013, à l'occasion du Forum régional de la biodiversité. Lui aussi largement ouvert aux acteurs régionaux, le Forum avait pour objectif d'échanger sur le contenu de la Stratégie régionale pour la biodiversité (orientations stratégiques et objectifs opérationnels) et du Schéma régional de cohérence écologique (cartographie et plan d'action stratégique).

► Le 26 mai 2014 en vue de présenter les trois documents constitutifs de la SRB (diagnostic, stratégie et guide d'accompagnement pour l'action), et d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de cette stratégie souhaitée et portée par le conseil régional et l'Etat. Ce COREB s'est réuni dans sa forme officielle composée de 99 membres.

En 2015, le COREB s'est réuni dans sa forme officielle à deux reprises :

- ▶ le 10 avril, pour échanger sur :
 - l'état d'avancement relatif à la mise en œuvre de la SRB,
 - la portée du SRCE pour les acteurs régionaux concernés,
 - la révision des SDAGE,
 - et le projet d'Observatoire régional de la biodiversité.
- ▶ le 16 novembre, en vue de présenter :
 - les premiers travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité,
 - et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité.

Le COREB, qui rassemble un large panel d'acteurs régionaux, se réunit en moyenne une à deux fois par an depuis sa création, afin d'assurer au mieux le partage des enjeux de la biodiversité, ainsi que les échanges sur les actions en faveur de sa préservation et de sa valorisation.

Les réunions du COREB élargi à d'autres acteurs régionaux concernés par la biodiversité mais qui ne sont pas officiellement membres du COREB réunissent en moyenne 250 personnes. En outre, les réunions du COREB dans sa forme officielle réunissent en moyenne 40 personnes, soit environ 40 % de ses membres. La proportion des participants aux réunions par collège est globalement conforme aux proportions officielles.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

CARACTÉRISTIQUES

Indicateurs de la Stratégie régionale pour la biodiversité permettant de suivre :

▶ les orientations stratégiques suivantes :

A – Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

E – Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité

▶ les principaux objectifs opérationnels suivants :

A1 – Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale

E18 – Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité

Indicateur du dispositif de suivi et d'évaluation du Schéma régional de cohérence écologique permettant de suivre l'objectif 5 :

« Faciliter l'appropriation des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques par les acteurs territoriaux et favoriser leur participation à la mise en œuvre du SRCE »

Source et production de la donnée

Source :

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
et conseil régional
Bourgogne-Franche-Comté

Producteur :

Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Fiabilité, pistes d'amélioration

L'indicateur ne permet pas de mettre en évidence l'impor-

tance donnée par l'Etat et la Région au processus de concertation autour des politiques publiques régionales relatives à la biodiversité. Il pourrait être complété par d'autres indicateurs afin de renseigner avec plus de précisions sur la gouvernance régionale en faveur de la biodiversité.

Pas de temps d'actualisation de l'indicateur

Année de référence : 2015

Annuel et synthèse à mi-parcours du SRCE (tous les 3 ans)

Glossaire

Loi NOTRe : La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a été promulguée le 07.08.2015. Elle constitue le 3^e pan de la réforme des territoires engagée par l'Etat. Les deux premiers volets de la réforme des territoires concernaient :
▶ la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (promulguée le 27.01.2014) ;
▶ la loi relative à la délimitation des régions (promulguée le 16.01.2015).

Pour en savoir plus

Stratégie régionale pour la biodiversité :
www.strategie.biodiversite.bourgognefranchecomte.fr

Contact

Alterre Bourgogne-Franche-Comté
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 Dijon
☎ 03 80 68 44 30
✉ observatoire-biodiversite@alterrebfc.org
🌐 www.alterrebourgognefranchecomte.org

FICHE PUBLIÉE PAR ALTERRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN JUILLET 2016 / PAGE 2



L'ORB de Bourgogne,
un outil partenarial

animé par :



financé par :

région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



RETROUVEZ L'OBSERVATOIRE SUR LE WEB : WWW.OBSERVATOIRE-BIODIVERSITE-BOURGOGNE.ORG